



**PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-062-2021-12

PUBLIÉ LE 20 DÉCEMBRE 2021

Sommaire

Agence Régionale de Santé / Cellule officines de pharmacie

IDF-2021-12-13-00010 - ARRETE n° DOS/EFF/OF/2021/121 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (2 pages)	Page 4
IDF-2021-12-13-00007 - ARRÊTE n° DOS/EFF/OFF/2021/116 portant modification d'une licence d'une officine de pharmacie (2 pages)	Page 7
IDF-2021-12-13-00011 - ARRÊTE n° DOS/EFF/OFF/2021/121 constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie (2 pages)	Page 10
IDF-2021-12-13-00008 - ARRETE n°DOS/EFF/OFF/2021/117 portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire (2 pages)	Page 13
IDF-2021-12-13-00009 - ARRETE n°DOS/EFF/OFF/2021/120 portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire (2 pages)	Page 16

Agence Régionale de Santé / Direction de l'autonomie

IDF-2021-12-17-00010 - avis de classement de la commission réunie le 24 novembre 2021 pour la création de 9 places de SESSAD renforcé dans le Val d'Oise (1 page)	Page 19
---	---------

Agence Régionale de Santé / Direction de l'Offre de Soins (DOS) Pôle Efficience

IDF-2021-12-13-00004 - Arrêté n°DOS-2021/3758 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale "CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST" (14 pages)	Page 21
IDF-2021-12-13-00006 - Arrêté n°DOS-2021/3804 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale "LE LABO PARC MONCEAU" (7 pages)	Page 36
IDF-2021-12-13-00005 - Arrêté n°DOS-2021/4963 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale "CERBALLIANCE IDF SUD" (12 pages)	Page 44

Agence Régionale de Santé / Secrétariat - Direction de la Sécurité sanitaire et protection des populations

IDF-2021-12-20-00002 - Décision N°DVSS-NM-2021-008 portant habilitation à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique (2 pages)	Page 57
---	---------

Agence Régionale de Santé / service régional des transports sanitaires

IDF-2021-12-20-00003 - ARRÊTE N° DOS-201/5252 portant changement de gérance et forme juridique de la SARL AMBULANCES DU VAL (2 pages)	Page 60
IDF-2021-12-20-00004 - ARRÊTE N° DOS-201/5253 portant changement dénomination sociale gérance et forme juridique (2 pages)	Page 63

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-13-00010

ARRETE n° DOS/EFF/OF/2021/121 constatant la
caducité d'une licence d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2021/121

constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021, publié le 11 août 2021, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 14 janvier 1943, portant octroi de la licence n°93#000675 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 3 rue de Noisy (renommée avenue du général de Gaulle) à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) ;
- VU** l'arrêté en date du 14 janvier 2003 portant autorisation de transfert de l'officine sise 3 avenue du Général de Gaulle vers le 7 rue Richard Gardebled au sein de la commune de ROSNY-SOUS-BOIS (93110) ;
- VU** l'arrêté n°DOS/EFF/OFF/2021/75 en date du 15 juillet 2021 ayant autorisé le transfert d'une officine vers le local sis Villa Garnier, 10-10 bis avenue du général de Gaulle à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) et octroyant la licence n°93#002550 à l'officine ainsi transférée ;
- VU** le courrier en date du 10 novembre 2021 par lequel Madame Nathalie FITOUSSI représentante légale de la « SELARL FITOUSSI » informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise Villa Garnier 10-10 bis avenue du général de Gaulle à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) suite à transfert et restitue la licence n°93#000675 ;

CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 15 juillet 2021 susvisé, sise Villa Garnier 10-10 bis avenue du général de Gaulle à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) et exploitée sous la licence n°93#002550, est effectivement ouverte au public à compter du 06 décembre 2021 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°93#002550 entraîne la caducité de la licence n°93#000675;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Est constatée, à compter du 06 décembre 2021, la caducité de la licence n°93#000675, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°93#002550, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis Villa Garnier 10-10 bis avenue du général de Gaulle à ROSNY-SOUS-BOIS (93110).
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3^e :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2021

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

SIGNE

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-13-00007

ARRÊTE n° DOS/EFF/OFF/2021/116 portant
modification d'une licence d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ d'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2021/116

portant modification d'une licence

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021, publié le 11 août 2021, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté du 20 octobre 1956 portant octroi de la licence n°91#000650 aux fins de création d'une officine de pharmacie sise à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, 9, route de Saint-Michel ;
- VU** la demande en date du 18 mai 2021 par laquelle Maître BOUTILLER, représentant la SELAS PHARMACIE DU DONJON, sollicite la modification de la licence n°91#000650 à la suite du changement de nom de rue de l'officine de pharmacie à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700) ;
- VU** le certificat de numérotage de la Mairie de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700) en date du 26 avril 2021 ;
- CONSIDERANT** que le Maire de SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700) en date du 26 avril 2021 certifie que la route de Saint-Michel avait été rebaptisée avenue du Régiment Normandie Niémen à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700) ;
- CONSIDERANT** qu'il convient par conséquent de modifier l'arrêté en date du 20 octobre 1956 susvisé afin de prendre en compte l'attribution de la nouvelle adresse postale ;
- CONSIDERANT** que les conditions d'exploitation de l'officine dont Monsieur Stéphane JAMOIS est titulaire sont pour le reste inchangées ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : L'article 1^{er} de l'arrêté en date du 20 octobre 1956 portant création d'une officine de pharmacie à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700) et octroi de la licence n°91#000650 est modifié comme suit :

Les termes :

« SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, 9 route de Saint-Michel »

sont remplacés par les termes :

« SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS, 9/11 avenue du Régiment Normandie Niémen ».

Le reste sans changement.

ARTICLE 2^e : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 3^e : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2021

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

SIGNE

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-13-00011

ARRÊTE n° DOS/EFF/OFF/2021/121 constatant la
caducité d'une licence d'une officine de
pharmacie

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2021/121

constatant la caducité d'une licence d'une officine de pharmacie

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021, publié le 11 août 2021, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté en date du 14 janvier 1943, portant octroi de la licence n°93#000675 aux fins de création d'une officine de pharmacie, sise 3 rue de Noisy (renommée avenue du général de Gaulle) à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) ;
- VU** l'arrêté en date du 14 janvier 2003 portant autorisation de transfert de l'officine sise 3 avenue du Général de Gaulle vers le 7 rue Richard Gardebled au sein de la commune de ROSNY-SOUS-BOIS (93110) ;
- VU** l'arrêté n°DOS/EFF/OFF/2021/75 en date du 15 juillet 2021 ayant autorisé le transfert d'une officine vers le local sis Villa Garnier, 10-10 bis avenue du général de Gaulle à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) et octroyant la licence n°93#002550 à l'officine ainsi transférée ;
- VU** le courrier en date du 10 novembre 2021 par lequel Madame Nathalie FITOUSSI représentante légale de la « SELARL FITOUSSI » informe l'Agence régionale de santé de l'ouverture effective au public de l'officine sise Villa Garnier 10-10 bis avenue du général de Gaulle à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) suite à transfert et restitue la licence n°93#000675 ;

CONSIDERANT que l'officine issue du transfert autorisé par arrêté du 15 juillet 2021 susvisé, sise Villa Garnier 10-10 bis avenue du général de Gaulle à ROSNY-SOUS-BOIS (93110) et exploitée sous la licence n°93#002550, est effectivement ouverte au public à compter du 06 décembre 2021 ;

CONSIDERANT que l'ouverture au public de l'officine exploitée sous la licence n°93#002550 entraîne la caducité de la licence n°93#000675;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de constater cette caducité ;

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Est constatée, à compter du 06 décembre 2021, la caducité de la licence n°93#000675, du fait de l'ouverture effective au public, sous la licence n°93#002550, de l'officine de pharmacie issue du transfert vers le local sis Villa Garnier 10-10 bis avenue du général de Gaulle à ROSNY-SOUS-BOIS (93110).
- ARTICLE 2^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 3^e :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2021

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

SIGNE

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-13-00008

ARRETE n°DOS/EFF/OFF/2021/117 portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ d'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2021/117

portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ d'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-16, R.4235-51, R.5125-39 et R.5125-43 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021, publié le 11 août 2021, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** la demande déposée le 25 octobre 2021 complétée les 17 novembre et 02 décembre novembre 2021 par Monsieur Ali CHARRAQ, pharmacien, en vue d'être autorisé à gérer l'officine sise 117 bis boulevard Roger Salengro à MANTES-LA-JOLIE (78200) suite au décès de son titulaire ;
- VU** l'acte de décès n° 000340 / 2021 en date du 17 septembre 2021 ayant constaté le décès de Madame Albine GUINGAND pharmacien titulaire de l'officine de pharmacie sise 117 bis boulevard Roger Salengro à MANTES-LA-JOLIE (78200) ;
- VU** l'acte de notoriété en date du 18 octobre 2021 établi sur la dévolution successorale ;
- VU** le contrat de gérance en date du 27 septembre 2021 conclu entre Madame Clémence GUINGAND et Madame Lucie GUINGAND, héritières d'une part, et Monsieur Ali CHARRAQ, pharmacien d'autre part;
- VU** le renouvellement de contrat de gérance en date du 25 octobre 2021 conclu entre Madame Clémence GUINGAND et Madame Lucie GUINGAND héritières, d'une part, et Monsieur Ali CHARRAQ, pharmacien, d'autre part ;
- CONSIDERANT** que Monsieur Ali CHARRAQ justifie être inscrit au tableau de l'Ordre national des pharmaciens ;
- CONSIDERANT** que Monsieur Ali CHARRAQ n'aura pas d'autre activité professionnelle pendant la durée de la gérance de l'officine après décès du titulaire ;
- CONSIDERANT** que le délai pendant lequel une officine peut être maintenue ouverte après le décès de son titulaire ne peut excéder deux ans (6 septembre 2023) et que le contrat par lequel les héritières de Madame Albine GUINGAND confient la gérance de l'officine à Monsieur Ali CHARRAQ prendra fin le 31 décembre 2021.

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Monsieur Ali CHARRAQ, pharmacien, est autorisé à gérer l'officine de pharmacie sise 117 bis boulevard Roger Salengro à MANTES-LA-JOLIE (78200), suite au décès de son titulaire.
- ARTICLE 2^e :** La présente autorisation cessera d'être valable le 31 décembre 2021.
- Le délai pendant lequel une officine peut être maintenue ouverte après le décès de son titulaire peut être prorogé, pour une période ne pouvant excéder un an, par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France en cas de situation exceptionnelle. Au-delà, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France constatera la caducité de la licence par arrêté.
- ARTICLE 3^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4^e :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2021

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

SIGNE

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-13-00009

ARRETE n°DOS/EFF/OFF/2021/120 portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ d'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS/EFF/OFF/2021/120

portant autorisation de gérance d'une officine de pharmacie après le décès de son titulaire

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ d'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.5125-16, R.4235-51, R.5125-39 et R.5125-43 ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 nommant Madame Amélie VERDIER Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021, publié le 11 août 2021, portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'Offre de soins et à plusieurs de ses collaborateurs ;
- VU** la demande déposée le 3 décembre 2021 par Madame Ngoc-Dung Caroline TA, pharmacien, en vue d'être autorisée à gérer l'officine de pharmacie sise 162 rue du Président François Mitterrand à LONGJUMEAU (91160) suite au décès de son titulaire ;
- VU** l'acte de décès n° 1395 en date du 22 novembre 2021 ayant constaté le décès de Madame Christiane Than-Mai NGUYEN, pharmacien, titulaire de l'officine de pharmacie sise 162 rue du Président François Mitterrand à LONGJUMEAU (91160) ;
- VU** l'acte de notoriété en date du 1^{er} décembre 2021 établi sur la dévolution successorale;
- VU** le contrat de gérance après décès en date du 02 décembre 2021 conclu entre Monsieur Van-Hoa TA représentant la succession de Madame Christiane Than-Mai NGUYEN, et Madame Ngoc-Dung Caroline TA, pharmacien;
- CONSIDERANT** que Madame Ngoc-Dung Caroline TA justifie être inscrite au tableau de l'Ordre national des pharmaciens ;
- CONSIDERANT** Que Madame Ngoc-Dung Caroline TA n'aura pas d'autre activité professionnelle pendant la durée de la gérance de l'officine après décès du titulaire ;
- CONSIDERANT** que le délai pendant lequel une officine peut être maintenue ouverte après le décès de son titulaire ne peut excéder deux ans (17 novembre 2023) et que le contrat par lequel les héritiers de Madame Christiane Than-Mai NGUYEN confient la gérance de l'officine à Madame Ngoc-Dung Caroline TA prendra fin le 15 novembre 2023.

ARRÊTE

- ARTICLE 1^{er} :** Madame Ngoc-Dung Caroline TA, pharmacien, est autorisée à gérer l'officine de pharmacie sise 162 rue du Président François Mitterrand à LONGJUMEAU (91160), suite au décès de son titulaire.
- ARTICLE 2^e :** La présente autorisation cessera d'être valable le 15 novembre 2023.
- Le délai pendant lequel une officine peut être maintenue ouverte après le décès de son titulaire peut être prorogé, pour une période ne pouvant excéder un an, par la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France en cas de situation exceptionnelle. Au-delà, la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France constatera la caducité de la licence par arrêté.
- ARTICLE 3^e :** Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.
- ARTICLE 4^e :** La Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2021

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Île-de-France
et par délégation,

La Directrice du Pôle Efficience

SIGNE

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-17-00010

avis de classement de la commission réunie le 24
novembre 2021 pour la création de 9 places de
SESSAD renforcé dans le Val d'Oise



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Avis de classement de la commission réunie le 24 novembre 2021
pour la création de 9 places de SESSAD renforcé dans le Val d'Oise**

Objet : création de 9 places de SESSAD renforcé dans le Val d'Oise

Avis d'appel à manifestation d'intérêt publié le 12 août 2021

Le projet de l'association Mutuelle la Mayotte a été retenu.

Paris, le 17 décembre 2021

La Directrice de l'Autonomie

Signé

Isabelle BILGER

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-13-00004

Arrêté n°DOS-2021/3758 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale "CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST"

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2021/3758

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
«CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST» sis 42, boulevard Richard Lenoir à PARIS (75011)**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n°2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n°049/ARSIDF/LBM/2020 du 22 décembre 2020 portant modification de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » sis, 42 boulevard Richard Lenoir à PARIS (75011).
- CONSIDERANT** La demande reçue en date du 29 avril 2021, complétée les 26 novembre et 1^{er} décembre 2021, de Monsieur Benoît CHASSAIN, biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » sis, 42 boulevard Richard Lenoir à PARIS (75011) en vue de la modification de l'autorisation administrative, afin de prendre en compte :
- L'agrément de la SPFPL « SERERO » en qualité de nouvelle associée de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » au moyen de la cession d'une action à son profit ;

- L'agrément de Madame Sarah CHEKROUNE, pharmacien biologiste, en qualité de nouvelle associée de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » au moyen de la cession d'une action à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Maxime TACCOEN, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » au moyen de la cession d'une action à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Gaston ATLAN, pharmacien biologiste, en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » au moyen de la cession d'une action à son profit ;
- L'agrément de Monsieur Jean CARRIERE, médecin biologiste, en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » au moyen de la cession d'une action à son profit ;
- La nomination de Madame Selma BOUKARI en qualité de Directeur général de la société à compter du 1^{er} octobre 2021 ;
- La cessation des fonctions de biologistes médicaux associés de Madame Valérie POLSINELLI, Lina HAMZE, Aurélie DUPUIS, Leïla SAKKA et Messieurs Abdelkader MERAH, Gian-Luigi CARTOLANO et Thibaut CARRERE, et la cession d'une action détenue par chacun au profit de Monsieur Benoît CHASSAIN ;
- La cessation des fonctions de biologistes médicaux non associés de Mesdames Sylvie HUBERT et Pascale ARGENTON au sein de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » ;
- La cession de l'activité d'anatomie et de cytologie pathologique exercée sur le site « Bellini » sis, 10 rue Bellini à PARIS (75116) au profit de la SELAS « CERBA PATH » en date du 1^{er} janvier 2021 ;
- La cessation des fonctions de médecins anatomo-cytopathologistes non associées de Mesdames Florence LOUVEL et Colette ADIDA au sein de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » ;
- La cessation des fonctions de biologistes médicaux associés externes de Michel COHEN et Olivier PIETRINI, et la cession d'une action détenue par chacun au profit de Monsieur Benoît CHASSAIN ;
- La fusion par absorption de la société « LABORATORIS AMIEL S.L.U » au profit de la SELAFA « CERBA » moyennant le transfert de participation de 67,14% à 70,77% du capital social de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST », en date du 30 avril 2021 ;
- La fusion par absorption de la société « AERTS & FILOT » au profit de la SELAFA « CERBA » moyennant le transfert de sa participation de 70,78% à 95,47% du capital social de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST », en date du 2 novembre 2021 ;

La fermeture du site « Lafayette » sis, 75 rue Lafayette à PARIS (75009) et l'ouverture concomitante du site « Gabriel Péri » sis, 7 Place Gabriel Péri à DUGNY (93440) au 1^{er} décembre 2021.

CONSIDERANT Le procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » en date du 16 décembre 2020 portant agrément de la « SPFPL SERERO » en qualité de nouvelle associée de la société ;

- CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » en date du 30 mars 2021 portant agrément de Madame Sarah CHEKROUNE et Monsieur Maxime TACCOEN en qualité de nouveaux associés de la société ;
- CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale des associés de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » en date du 28 juin 2021 autorisant la fermeture du site « Lafayette » sis, 75 rue Lafayette à PARIS (75009) et l'ouverture concomitante du site « Gabriel Péri » sis, 7 Place Gabriel Péri à DUGNY (93440), prévue pour le 1^{er} décembre 2021, et portant agrément de Monsieur Gaston ATLAN en qualité de nouvel associé de la société ;
- CONSIDERANT** Les ordres de mouvements matérialisant les cessions d'actions de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » au profit de Madame Sarah CHEKROUNE, Messieurs Maxime TACCOEN et Gaston ATLAN, ainsi que de la SPFPL SERERO ;
- CONSIDERANT** Les ordres de mouvements matérialisant les cessions d'actions de Mesdames Lina HAMZE, Aurélie DUPUIS et Leïla SAKKA et Messieurs Thibaut CARRERE et Michel COHEN au profit de Monsieur Benoît CHASSAIN ;
- CONSIDERANT** La copie de l'attestation de réussite au diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie et diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordées à Madame Sarah CHEKROUNE, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 1^{er} mars 2021 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » et Madame Sarah CHEKROUNE en date du 14 janvier 2021, à compter du 1^{er} mars 2021 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme d'Etat de Docteur en pharmacie et la qualification ordinale en biologie médicale accordés à Monsieur Maxime TACCOEN, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 1^{er} février 2021 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » et Monsieur Maxime TACCOEN en date du 29 janvier 2021, à compter du 1^{er} février 2021 ;
- CONSIDERANT** La copie de la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » et Monsieur Gaston ATLAN en date du 4 janvier 2021 ;
- CONSIDERANT** Les copies du diplôme de Docteur en pharmacie et des certificats d'études spéciales de bactériologie et virologie cliniques délivrés à Monsieur Gaston ATLAN, remplissant les conditions d'exercice de la biologie médicale au sens des dispositions de l'article L.6213-2 du code de la santé publique, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens depuis en date du 1^{er} octobre 2020 ;
- CONSIDERANT** L'acte de cession de l'activité d'anatomie et cytologie pathologique conclu entre la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » et la SELAS « CERBA PATH » en date du 1^{er} février 2021 ;
- CONSIDERANT** Le contrat de cession de droit au bail conclu entre la SELARL « PEP'S » et la société « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » portant sur la location des locaux sis, 7 place Gabriel Péri à DUGNY (93440) à effet au 20 mai 2021 ;
- CONSIDERANT** La copie des plans des nouveaux locaux sis 7, place Gabriel Péri à DUGNY (93440), tels que modifiés en date du 18 novembre 2021 et leur description ;

- CONSIDERANT** Les motifs de santé publique invoqués justifiant la fermeture du site « LAFAYETTE », sis 75 rue Lafayette à PARIS (75009) en raison d'un transfert de site d'un bassin de population pourvu en laboratoires de Biologie médicale vers un bassin en désert médical dans une ville non pourvue en laboratoire de Biologie médicale" ;
- CONSIDERANT** Les statuts de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » mis à jour suite à l'assemblée générale des associés en date du 28 février 2020 ;
- CONSIDERANT** La copie du certificat notarial de contrôle de légalité de fusion transfrontière par voie d'absorption de la société à responsabilité de droit belge « AERTS & FILOT » par la société d'exercice libéral à forme anonyme de droit français « CERBA » en date du 2 novembre 2021 ;
- CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST ».

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST », dont le siège social est situé au 42 boulevard Richard Lenoir à PARIS (75011), codirigé par Madame Judith ZERAH, Monsieur Benoît CHASSAIN, Monsieur Cyril PETITDIDIER et **Madame Selma BOUKARI**, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » sise à la même adresse et enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 75 005 053 6, est autorisé à fonctionner sous le numéro 75-53 sur les cinquante-huit sites, dont deux fermés au public, listés ci-dessous :

- 1- Le site siège social et site principal
42, boulevard Richard Lenoir à PARIS (75011)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 247 4
- 2- Le site « Président Wilson »
78-80 avenue du Président Wilson à LA PLAINE SAINT-DENIS (93210)
Fermé au public
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), immunologie-hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie, auto-immunité, immunologie cellulaire spécialisée et histocompatibilité), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 678 6
- 3- Le site « Vaugirard »
211, rue de Vaugirard à PARIS (75015)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 055 1
- 4- Le site « Assas »
36, rue d'Assas à paris (75006)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 060 1

- 5- Le site « Pyrénées »
383, rue des Pyrénées à PARIS (75020)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 115 3
- 6- Le site « Place des Fêtes »
9, place des fêtes à PARIS (75019)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 116 1
- 7- Le site « Charles Tellier »
12, rue Charles Tellier à PARIS (75016)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 249 0
- 8- Le site « Saint-Jacques »
46, boulevard Saint Jacques à PARIS (75014)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biologie de la reproduction (spermologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médical à la procréation)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 248 2
- 9- Le site « Raspail »
27, boulevard Raspail à PARIS (75007)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 006 600 3
- 10- Le site « Magenta »
88, boulevard de Magenta à PARIS (75010)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 421
- 11- Le site « Frémicourt »
10-12 rue de Frémicourt à PARIS (75015)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de microbiologie (sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 006 599 7
- 12- Le site « République »
99, avenue de la République à AUVERVILLIERS (93300)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 328 8
- 13- Le site « Charonne »
35, boulevard Charonne à PARIS (75012)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 856 3
- 14- Le site « Pyrénées »
200, rue des Pyrénées à PARIS (75020)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 854 8

- 15- Le site « Gambetta »
10, avenue de Gambetta à PARIS (75020)
Ouvert au public
Site pré post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 855 5
- 16- Le site « Vouillé »
20, rue de Vouillé à PARIS (75015)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 737 4
- 17- Le site « Croix Nivert »
154-158, rue de la Croix-Nivert à PARIS (75015)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 843 1
- 18- Le site « Convention »
53, rue de la Convention à PARIS (75015)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 844 9
- 19- Le site « Clichy »
185 avenue de Clichy à PARIS (75017)
Ouvert au public
Site pré-poste analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 029 6
- 20- Le site « Landy »
23 bis rue du Landy à SAINT OUEN (93400)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 407 0
- 21- Le site « Orteaux »
117 rue des Orteaux à PARIS (75020)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 645 9
- 22- Le site « Hillairet »
33 rue Jacques Hillairet à PARIS (75012)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 646 7
- 23- Le site « Malesherbes »
116, boulevard Malesherbes à PARIS (75017)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 418 1
- 24- Le site « Villetaneuse »
Galerie marchande du Centre commercial BIEN VENU
8, route de Saint Leu à VILLETANEUSE (93430)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 659 6

- 25- Le site « Hôpital privé de l'Est Parisien »
33, avenue du 14 juillet à AULNAY-SOUS-BOIS (93600)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase, immuno-hématologie), microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 359 3
- 26- Le site « Varagnat »
12, avenue Varagnat à BONDY (93140)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 360 1
- 27- Le site « Princet »
81 rue Jules Princet à AULNAY-SOUS-BOIS (93600)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 361 9
- 28- Le site « Bondy »
1, rue Bondy à AULNAY-SOUS-BOIS (93600)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 362 7
- 29- Le site « Montparnasse »
45, Avenue du Maine à PARIS (75014)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 070 0
- 30- Le site « Cesaria Evora »
70-72, rue Césaria Evora à PARIS (75019)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 857 1
- 31- Le site « Prony »
101, rue de Prony à PARIS (75017)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 067 6
- 32- Le site "Bussy-Saint-Georges"
10, avenue Graham Bell - Bâtiment B - à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600)
Fermé au public
Pratiquant les activités suivantes : biochimie (biochimie générale et spécialisée), hématologie (hématocytologie, hémostase), microbiologie (parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 196 2
- 33- Le site « Lagny-sur-Marne »
46-48, rue du Chemin de Fer à LAGNY-SUR-MARNE (77400)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 894 3

- 34- Le site « Champs-sur-Marne »
 2, allée d'Alexandrie à CHAMPS-SUR-MARNE (77420)
 Ouvert au public
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 895 0
- 35- Le site « Ozoir-la-Ferrière »
 38, avenue du Général Leclerc à OZOIR-LA-FERRIERE (77330)
 Ouvert au public
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 896 8
- 36- Le site « Mouroux »
 10, avenue de Paris à MOUROUX (77120)
 Ouvert au public
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 917 2
- 37- Le site « Villeparisis »
 8, rue Jean Jaurès à VILLEPARISIS (77270)
 Ouvert au public
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 947 9
- 38- Le site « Mitry-Mory »
 9-13, avenue Jean-Baptiste Clément angle avenue de Londres à MITRY-MORY (77290)
 Ouvert au public
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 946 1
- 39- Le site « Fontenay-Tresigny »
 24, rue Bertaux à FONTENAY-TRESIGNY (77610)
 Ouvert au public
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 975 0
- 40- Le site « Provins »
 9, rue Hugues Le Grand à PROVINS (77160)
 Ouvert au public
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 994 1
- 41- Le site « Bondy »
 136, rue Roger Salengro à BONDY (93140)
 Ouvert au public
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 492 2
- 42- Le site « Bondy 2 »
 41 bis, rue Auguste Pollissard à BONDY (93140)
 Ouvert au public
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 493 0
- 43- Le site « Villepinte »
 182, boulevard Robert Ballanger à VILLEPINTE (93420)
 Ouvert au public
 Site pré-post analytique
 N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 494 8

- 44- Le site « Le-Pré-Saint-Gervais »
41, rue André Joineau à LE-PRE-SAINT-GERVAIS (93310)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 495 5
- 45- Le site « Bussy-Saint-Georges »
1, place Fulgence Bienvenue à BUSSY-SAINT-GEORGES (77600)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 002 045 1
- 46- Le site « Le-Blanc-Mesnil »
189, avenue Pasteur à LE-BLANC-MESNIL (93150)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 435 1
- 47- Le site « Villeparisis »
184, avenue du Général de Gaulle à VILLEPARISIS (77270)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 77 001 871 1
- 48- Le site « Pierrefitte-sur-Seine »
9, rue de Paris à PIERREFITTE-SUR-SEINE (93380)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 613 3
- 49- Le site « Sevrans »
189-190, avenue André Toutain à SEVRAN (93270)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 455 9
- 50- Le site « Epinay-sur-Seine »
34 bis, avenue du Commandant Bouchet à EPINAY-SUR-SEINE (93800)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 555 6
- 51- Le site « Bellini »
10 rue Bellini à PARIS (75116)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 846 4
- 52- Le site « Saint-Pétersbourg »
36-42 rue Saint-Pétersbourg à PARIS (75008)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 935 5
- 53- Le site « Lourmel »
73 rue de Lourmel à PARIS (75015)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 848 0

54- Le site « la Chapelle »
61 rue de la Chapelle à PARIS (75018)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 035 3

55- Le site « Dugny » à compter du 1^{er} décembre 2021
7 Place Gabriel Péri à DUGNY (93440)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 003 102 6

56- Le site « Victor Hugo »
187 avenue Victor Hugo à PARIS (75116)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 906 5

57- Le site « Villemomble »
8 Grande Rue à VILLEMOMBLE (93250)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 519 2

58- Le site « Navier »
24 rue Navier à PARIS (75011)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 505 5

La liste des soixante-deux biologistes médicaux, dont quatre biologistes coresponsables, est la suivante :

1. Monsieur Benoît CHASSAIN, pharmacien, Président et biologiste coresponsable
2. Madame Judith ZERAH, pharmacien, Directrice générale et biologiste coresponsable
3. Monsieur Cyril PETITDIDIER, pharmacien, Directeur général et biologiste coresponsable
4. **Madame Selma BOUKARI, pharmacien, Directrice générale et biologiste coresponsable**

Les biologistes médicaux associés sont :

5. Madame Sophie DENIS, pharmacien, biologiste médical
6. Madame Marine ANSELMO, médecin, biologiste médical
7. Madame Agnès DURAND, médecin, biologiste médical
8. Monsieur Philippe TALLOBRE, pharmacien, biologiste médical
9. Madame Catherine MANCY, pharmacien, biologiste médical
10. Monsieur Kamal BENBOUJIDA, pharmacien, biologiste médical
11. Madame Rebecca URRESOLA, médecin, biologiste médical
12. Monsieur Stéphane ELAERTS, pharmacien, biologiste médical
13. Monsieur Julien RACCAH, médecin, biologiste médical
14. Madame Cécile FARGEAT, pharmacien, biologiste médical
15. Madame Anne-Marie NAJMARK, pharmacien, biologiste médical
16. Monsieur Adrien KO, médecin, biologiste médical
17. Monsieur Oussama SIDALI, médecin, biologiste médical
18. Madame Samia KOLIAI, pharmacien, biologiste médical
19. Monsieur Alain BONNEFOY, pharmacien, biologiste médical
20. Monsieur Foudil BENAYAD, pharmacien, biologiste médical
21. Monsieur Philippe SERVE, pharmacien, biologiste médical
22. Monsieur Bastien CARRARA, pharmacien, biologiste médical

23. Madame Marie HEURTE, pharmacien, biologiste médical
24. Madame Anne COUROUBLE, pharmacien, biologiste médical
25. Madame Yasmina De SAINT SALVY (TABET DERRAZ), pharmacien, biologiste médical
26. Madame Hélène LEBARS RANDOING, médecin, biologiste médical
27. Madame Perrine RIEU, pharmacien, biologiste médical
28. Madame Miehalá ARDELEANU, médecin, biologiste médical
29. Madame Béatrice NGUYEN KHAC, pharmacien, biologiste médical
30. Madame Sophie MATHIEU, médecin, biologiste médical
31. Madame Farah SAYADI, pharmacien, biologiste médical
32. Madame Fayçal BENBAKHTI, pharmacien, biologiste médical
33. Monsieur Roland SEMO, médecin, biologiste médical
34. Madame Valérie REGLI, pharmacien, biologiste médical
35. Madame Ecatarina ENACHE, médecin, biologiste médical
36. Madame Eliane BENVENISTE, pharmacien, biologiste médical
37. Monsieur Bogdan CRACIUNESCU, médecin, biologiste médical
38. Madame Gratiela GEORGESCU, médecin, biologiste médical
39. Monsieur Jacques DAROLLES, médecin, biologiste médical
40. Monsieur Mouloud ANNOU, médecin, biologiste médical
41. Monsieur Firas IBRAHIM, pharmacien, biologiste médical
42. Monsieur Alain DALLEAC, médecin, biologiste médical
43. Madame Stéphanie BELLOC, pharmacien, biologiste médical
44. Madame Emma RAPOPORT, pharmacien, biologiste médical
45. Madame Johanna ROUX, pharmacien, biologiste médical
46. Madame Kamila CHRAIBI, pharmacien, biologiste médical
47. Madame Stéphanie ASSOULINE-ZAGOURY, pharmacien, biologiste médical
48. Madame Elise RENAULT, pharmacien, biologiste médical
49. Madame Rhéa KHOURY, pharmacien, biologiste médical
50. Monsieur Stéphane KONAN, pharmacien, biologiste médical
51. Monsieur Franck PATIN, pharmacien, biologiste médical
52. Monsieur Thibaud DELERUE, pharmacien, biologiste médical
53. Monsieur Blaise NGOUO, pharmacien, biologiste médical
54. Monsieur Stéphane SERERO, médecin, biologiste médical, à temps partiel
55. Madame Sarah CHEKROUNE, pharmacien, biologiste médical
56. Monsieur Maxime TACCOEN, pharmacien, biologiste médical
57. **Monsieur Gaston ATLAN, pharmacien, biologiste médical**
58. **Monsieur Jean CARRIERE, médecin, biologiste médical**

Les biologistes médicaux non associés sont :

59. Madame Laurence GOMEZ, pharmacien, biologiste médical
60. Madame Laurence GRANDVOINNET, pharmacien, biologiste médical
61. Madame Marika SERVANT, pharmacien, biologiste médical
62. Monsieur Rémy NARWA, médecin, biologiste médical.

La répartition du capital social de la SELAS « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Détention du capital en %	Droits de vote	Droits de vote en %
Sophie DENIS	1	0,01%	111	0,78%
Marine ANSELMO	1	0,01%	111	0,78%
Agnès DURAND	1	0,01%	111	0,78%
Philippe TALLOBRE	1	0,01%	111	0,78%

Catherine MANCY	1	0,01%	111	0,78%
Kamal BENBOUJIDA	1	0,01%	111	0,78%
Rebecca URRESOLA	1	0,01%	111	0,78%
Stéphane ELAERTS	1	0,01%	111	0,78%
Julien RACCAH	1	0,01%	111	0,78%
Cécile FARGEAT	1	0,01%	111	0,78%
Anne-Marie NAJMARK	1	0,01%	111	0,78%
Adrien KO	1	0,01%	111	0,78%
Valérie POLSINELLI	1	0,01%	111	0,78%
Gaston ATLAN	1	0,01%	111	0,78%
Oussama SIDALI	1	0,01%	111	0,78%
Judith ZERAH	1	0,01%	111	0,78%
Samia KOLIAI	1	0,01%	111	0,78%
Alain BONNEFOY	1	0,01%	111	0,78%
Foudil BENAYAD	1	0,01%	111	0,78%
Philippe SERVE	1	0,01%	111	0,78%
Benoît CHASSAIN	7	0,10%	777	5,49%
Bastien CARRARA	1	0,01%	111	0,78%
Selma BOUKARI	1	0,01%	111	0,78%
Marie HEURTE	1	0,01%	111	0,78%
Anne COUROUBLE	1	0,01%	111	0,78%
Yasmina De SAINT SALVY	1	0,01%	111	0,78%
Cyril PETITDIDIER	1	0,01%	111	0,78%
Hélène LEBARS RANDOING	1	0,01%	111	0,78%
Perrine RIEU	1	0,01%	111	0,78%
Miaheala ARDELEANU	1	0,01%	111	0,78%
Béatrice NGUYEN KHAC	1	0,01%	111	0,78%
Sophie MATHIEU	1	0,01%	111	0,78%
Farah SAYADI	1	0,01%	111	0,78%
Fayçal BENBAKHTI	1	0,01%	111	0,78%
Roland SEMO	1	0,01%	111	0,78%
Valérie REGLI	1	0,01%	111	0,78%

12/14

Ecatarina ENACHE	1	0,01%	111	0,78%
Eliane BENVENISTE	1	0,01%	111	0,78%
Bogdan CRACIUNESCU	1	0,01%	111	0,78%
Gratiela GEORGESCU	1	0,01%	111	0,78%
Jacques DAROLLES	1	0,01%	111	0,78%
Mouloud ANNOU	1	0,01%	111	0,78%
Firas IBRAHIM	1	0,01%	111	0,78%
Alain DALLEAC	1	0,01%	111	0,78%
Stéphanie BELLOC	1	0,01%	111	0,78%
Jean CARRIERE	1	0,01%	111	0,78%
Emma RAPOPORT	1	0,01%	111	0,78%
Rh�a KHOURY	1	0,01%	111	0,78%
St�phane KONAN	1	0,01%	111	0,78%
Franck PATIN	1	0,01%	111	0,78%
Johanna ROUX	1	0,01%	111	0,78%
Kamila CHRAIBI	1	0,01%	111	0,78%
Elise RENAULT	1	0,01%	111	0,78%
St�phanie ASSOULINE-ZAGOURY	1	0,01%	111	0,78%
Maxime TACCOEN	1	0,01%	111	0,78%
Sarah CHEKROUNE	1	0,01%	111	0,78%
SPFPL SERERO d�tenue par Mr St�phane SERERO	1	0,01%	111	0,78%
St�phane SERERO	1	0,01%	111	0,78%
Thibaud DELERUE	1	0,01%	111	0,78%
Blaise NGOUO	1	0,01%	111	0,78%
Sous-total Associ�s Professionnels Internes	65	0,93%	7 217	51,00%
Sylvie BLOCH	1	0,01%	1	0,01%
Eya HAMDİ	1	0,01%	1	0,01%
SELAF CERBA	6 682	95,47%	6 682	47,22%
SELAS CERBALLIANCE IDF OUEST	177	2,53%	177	1,25%
SELAS CERBALLIANCE RH�NE ALPES	73	1,04%	73	0,52%
Sous-total Associ�s Professionnels Externes	6 934	99,06%	6 934	49,00%
TOTAL	6 999	100,00%	14 151	100,00%

ARTICLE 2 : L'arrêté n°049/ARSIDF/LBM/2020 du 22 décembre 2020 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médical « CERBALLIANCE PARIS ET IDF EST » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2021

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation
La Directrice du pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-13-00006

Arrêté n°DOS-2021/3804 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale "LE LABO PARC MONCEAU"

AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2021 / 3804

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« LE LABO PARC MONCEAU » sis, 20 rue Alfred de Vigny et 12 rue de Chazelles à PARIS
(75017)**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE D'ILE-DE-FRANCE

- VU** Le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009, modifiée portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** La loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** La loi du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;
- VU** Le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** Le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** Le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** Le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** L'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** L'arrêté n°DOS-2021/2763 du 7 juillet 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LE LABO PARC MONCEAU ».

- CONSIDERANT** La demande reçue en date du 10 juin 2021, complétée en date des 24 et 29 novembre 2021 de Monsieur Pascal AMRAM, biologiste-coresponsable du laboratoire de biologie médicale « LE LABO PARC MONCEAU », exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « LE LABO PARC MONCEAU », sise 20, rue Alfred de Vigny et 12 rue de Chazelles à PARIS (75017), en vue de la modification de son autorisation de fonctionnement, afin de prendre en compte :
- La constatation de la réalisation définitive de l'opération de fusion-absorption de la société « BIO-OPTIMA » par la société « LE LABO PARC MONCEAU » au 31 juillet 2021 ;
 - La cessation des fonctions de biologiste coresponsable de Madame Fabienne LAUPRETRE en date du 3 juin 2021 et la cession d'une part sociale qu'elle détenait au profit de Monsieur Pascal AMRAM ;
 - La cessation des fonctions de biologiste médical de Monsieur François GOURDON en date du 15 juillet 2021 et la cession d'une part sociale qu'il détenait au profit de Monsieur Pascal AMRAM ;
 - La cessation des fonctions de biologiste médical coresponsable de Madame Béatrice OSER en date du 30 septembre 2021 et la cession d'une part sociale qu'elle détenait au profit de Monsieur Pascal AMRAM ;
 - L'agrément de Madame Eya HAMDJ, médecin biologiste, en qualité de nouvelle associée au moyen d'une part sociale à son profit ;
 - L'intégration de Monsieur Hichem BERRAH, pharmacien, en qualité de biologiste non associé, à compter du 18 octobre 2021 ;
 - L'intégration de Monsieur Soumbra DANSOKO, pharmacien, en qualité de biologiste pour une durée déterminée à compter du 3 juin 2021 au 31 octobre 2021, prolongé du 1^{er} novembre 2021, et ce jusqu'au 30 avril 2022 ;
 - La fermeture du site « De l'Arche » sis, 104 avenue de l'Arche à COURBEVOIE (92400) et l'ouverture concomitante du site « De l'Arche » sis, 24 boulevard de la Mission Marchand à COURBEVOIE (92400), prévue pour le 1^{er} janvier 2022 ;
- CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 31 juillet 2021 de la société « BIO-OPTIMA » constatant à l'unanimité la réalisation définitive de la fusion et dissolution sans liquidation de la société ;
- CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 31 juillet 2021 de la société « LE LABO PARC MONCEAU » constatant à l'unanimité la réalisation définitive de la fusion par absorption de la société « BIO-OPTIMA » ;
- CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale mixte en date du 19 octobre 2021 autorisant l'agrément de Madame Eya HAMDJ en qualité de nouvelle associée de la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » et autorisant ladite cession ;
- CONSIDERANT** Le contrat de cession d'une part sociale conclu entre Madame Fabienne LAUPRETRE et Monsieur Pascal AMRAM ;
- CONSIDERANT** La copie du courrier de démission de Madame Fabienne LAUPRETRE de la société « LE LABO PARC MONCEAU » en date du 3 mars 2021 ;
- CONSIDERANT** Le contrat de cession d'une part sociale conclu entre Monsieur François GOURDON et Monsieur Pascal AMRAM ;

- CONSIDERANT** La copie du courrier de démission de Monsieur François GOURDON de la société « LE LABO PARC MONCEAU » à effet au 15 juillet 2021 ;
- CONSIDERANT** Le contrat de cession de part sociale conclu entre Madame Béatrice OSER et Monsieur Pascal AMRAM en date du 30 avril 2021 ;
- CONSIDERANT** La copie du courrier de démission de Madame Béatrice OSER de la société « LE LABO PARC MONCEAU » à effet au 30 septembre 2021 ;
- CONSIDERANT** Le contrat de cession de part sociale conclu au profit de Madame Eya HAMDJ et Monsieur Pascal AMRAM en date du 3 août 2021 ;
- CONSIDERANT** La convention d'exercice libéral à temps partiel conclue entre la SELAS « LE LABO PARC MONCEAU » et Madame Eya HAMDJ en date du 1^{er} octobre 2021 ;
- CONSIDERANT** La copie du procès-verbal de l'assemblée générale mixte des associés de la SELARL « LE LABO PARC MONCEAU » en date du 19 octobre 2021, autorisant ladite cession et l'agrément de Madame Eya HAMDJ en qualité de nouvelle associée ;
- CONSIDERANT** La convention de remplacement de biologiste médical conclu entre Monsieur Soumbra DANSOKO et la société « LE LABO PARC MONCEAU » en date du 3 juin 2021, renouvelée à compter du 1^{er} novembre 2021 jusqu'au 30 avril 2022 ;
- CONSIDERANT** Le protocole relatif aux conditions d'exécution des fonctions de biologiste médical libéral conclu entre la société « LE LABO PARC MONCEAU » et Monsieur Hichem BERRAH en date du 15 octobre 2021, à effet au 18 octobre 2021 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme de Docteur en pharmacie et du diplôme interuniversitaire de spécialité en biologie médicale accordées à Monsieur Soumbra DANSOKO, autorisé à exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité biologie médicale par arrêté ministériel en date du 18 janvier 2010, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 3 juin 2021 ;
- CONSIDERANT** La copie du diplôme de pharmacien et de l'attestation de formation spécialisée de biologie médicale accordée à Monsieur Hichem BERRAH et son autorisation d'exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité « biologie médicale » accordée par arrêté ministériel du 23 juin 2017, ainsi que son inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens au 18 octobre 2021 ;
- CONSIDERANT** Le procès-verbal de l'assemblée générale de la SELARL « LE LABO PARC MONCEAU » en date du 24 août 2021 actant la fermeture du site « De l'Arche » sis, 104 avenue de l'Arche à COURBEVOIE (92400) prévue pour le 31 décembre 2021, et l'ouverture concomitante du site « De l'Arche » sis, 24 boulevard de la Mission Marchand à COURBEVOIE (92400), prévue pour le 1^{er} janvier 2022 ;
- CONSIDERANT** Le contrat de bail commercial portant sur la location du local sis, 24 boulevard de la Mission Marchand à COURBEVOIE (92400) conclu entre la SA « IN'LI » et la SELARL « LE LABO PARC MONCEAU » en date du 1^{er} juin 2021 ;
- CONSIDERANT** La description et les plans des nouveaux locaux sis 24 boulevard de la Mission Marchand à COURBEVOIE (92400) dans leur version définitive modifiée le 24 novembre 2021, ainsi que la liste des équipements et du personnel ;
- CONSIDERANT** Les nouveaux statuts de la SELARL « LE LABO PARC MONCEAU » modifiés à l'issue de l'assemblée générale en date du 19 octobre 2021 ;
- CONSIDERANT** La nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELARL « LE LABO PARC MONCEAU ».

3/7

ARRETE :

ARTICLE 1 : Le laboratoire de biologie médicale « LE LABO PARC MONCEAU » dont le siège social sis 20 rue Alfred de Vigny et 12 rue de Chazelles à PARIS (75017), codirigé par Monsieur Pascal AMRAM, Madame Clotilde GUERINEAU, Madame Irith GUETTA, Monsieur Stéphane ROMAND, Monsieur Thierry CORNU, Madame Manon CORGIAT, Madame Nancy ROUX, Madame Frédérique DUGOU, et Monsieur Thibaut NARDIN exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « LE LABO PARC MONCEAU » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° EJ 75 004 895 1, est autorisé à fonctionner sous le numéro 75-413 sur dix-sept sites ouverts au public, listés ci-dessous :

1-le site principal et siège social

20 rue Alfred de Vigny et 12 rue Chazelles à PARIS (75017)

Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), d'immunologie (auto-immunité), de microbiologie (sérologie infectieuse)

Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 896 9

2-le site LA DEFENSE

Espace mail Commercial Gare RER de la Défense à PUTEAUX (92800)

Pratiquant les activités de microbiologie (parasitologie-mycologie)

Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 633 3

3-le site BELLEVILLE

116 rue de Belleville à PARIS (75019)

Site Pré et post-analytique

Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 916 5

4-le site GARE DE LYON

Espace mail commercial Gare de Lyon couloir de liaison métro ligne 1 – RER à PA (75012)

Site pré et post-analytique

Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 004 944 7

5-le site GARE DU NORD

Espace mail, centre commercial niveau R1 - Gare du Nord à PARIS (75010)

Site pré-post analytique

Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 042 9

6-le site LES 4 TEMPS

15 Parvis de la Défense, centre commercial de la défense à PUTEAUX (92400)

Pratiquant les activités de microbiologie (bactériologie)

Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 740 6

7-le site DE L'ARCHE à compter du 1^{er} janvier 2022

24 boulevard de la Mission Marchand à COURBEVOIE (92400)

Site pré et post analytique

Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 835 4

8-le site DE LEVALLOIS-PERRET

122 rue Anatole France à LEVALLOIS-PERRET (92300)

Site pré et post analytique

Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 836 2

9-le site GARE SAINT-LAZARE

4/7

Gare SNCF, local n°4/N1 Paris Saint Lazare à Paris (75008)
Site pré et post-analytique
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 104 7

10-le site MAGENTA

2, boulevard de Magenta à PARIS (75010)
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie, d'hématocytologie, hémostasie, Immunohématologie), d'immunologie (auto-immunité, de microbiologie (sérologie infectieuse, virologie)
Numéro FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 728 3

11-le site MONTPARNASSE

17, Boulevard de Vaugirard à PARIS (75015)
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 206 0

12- Le site PARIS SAINT-MARTIN

200, rue du Faubourg Saint Martin, à PARIS (75010)
Site pré post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 253 2

13-Le site LE BOURGET

54 bis, avenue de la Division Leclerc à LE BOURGET (93350)
Site pré post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 451 8

14-Le site LA COURNEUVE

95, Avenue Paul Vaillant Couturier à LA COURNEUVE (93120)
Site pré post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 93 002 452 6

15-Le site PYRAMIDES

12 rue des Pyramides à PARIS (75001)
Site pré post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 477 7

16-Le site BOULOGNE BILLAN COURT

55, Boulevard Jean-Jaurès à BOULOGNE BILLAN COURT (92100)
Site pré–post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 915 4

17-Le site SEBASTOPOL

137, Boulevard Sébastopol à PARIS (75002)
Site pré post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 75 005 634 3

La liste des dix-neuf biologistes médicaux, dont neuf biologistes coresponsables exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale, est la suivante :

- 1 Pascal AMRAM, médecin, biologiste coresponsable
- 2 Madame Clotilde GUERINEAU, pharmacien, biologiste coresponsable
- 3 Madame Irith GUETTA, pharmacien biologiste, biologiste coresponsable
- 4 Monsieur Stéphane ROMAND, médecin, biologiste coresponsable
- 5 Madame Manon CORGIAT, pharmacien, biologiste coresponsable
- 6 Madame Nancy ROUX, pharmacien, biologiste coresponsable
- 7 Madame Frédérique DUILGOU, pharmacien, biologiste coresponsable
- 8 Monsieur Thibaut NARDIN, médecin, biologiste coresponsable
- 9 Monsieur Thierry CORNU, pharmacien, biologiste coresponsable
- 10 Madame Anne-Sophie DAUBIE, pharmacien, biologiste médical associé

5/7

- 11 Monsieur William RASOAMANANA, médecin, biologiste médical associé
 12 Madame Nejma AMEZIANE, pharmacien, biologiste médical associé
 13 Madame Charlotte DEWAILLY, pharmacien, biologiste médical associé
 14 Monsieur Pierre BENASSAYA, pharmacien, biologiste médical associé
 15 Monsieur Stéphane ALLOUCHE, médecin, biologiste médical associé
 16 Madame Alice DUFOUGERAY, pharmacien, biologiste médical associé
 17 **Madame Eya HAMDY, médecin, biologiste médical associé, à temps partiel à raison de 3,5 jours par semaine**
 18 **Monsieur Soumbra DANSOKO, pharmacien, biologiste médical, à raison de 4,5 jours par semaine, jusqu'au 30 avril 2022**
 19 **Monsieur Hichem BERRAH, pharmacien, biologiste médical salarié**

La répartition du capital social de la SELARL « LE LABO PARC MONCEAU » est la suivante :

Associés	Nombre de Parts Sociales	Droits de vote	Droits de vote en %
Pascal AMRAM	21 217	21 217	97,31%
Clotilde GUERINEAU	1	1	0,01%
Irith GUETTA	1	1	0,01%
Stéphane ROMAND	1	1	0,01%
Nancy ROUX	1	1	0,01%
Eya HAMDY	1	1	0,01%
Frédérique DUIGOU	1	1	0,01%
Thibault NARDIN	1	1	0,01%
Manon CORGIAT	1	1	0,01%
Alice DUFOUGERAY	1	1	0,01%
Anne-Sophie DAUBIE	1	1	0,01%
Thierry CORNU	1	1	0,01%
Pierre BENASSAYA	1	1	0,01%
Stéphane ALLOUCHE	1	1	0,01%

William RASOAMANANA	1	1	0,01%
Nejma AMEZIANE	1	1	0,01%
Charlotte DEWAILLY	1	1	0,01%
Sous-Total des Associés Professionnels Internes	21 233	21 233	97,47%
Salomon AMRAM	125	125	0,57%
Colette AMRAM	112	112	0,51%
Patricia AMRAM	332	332	1,52%
Sous-Total des Tiers Porteurs	569	569	2,60%
TOTAL	21 802	21 802	100,00%

ARTICLE 2 : L'arrêté n° DOS-2021/2763 du 7 juillet 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « LE LABO PARC MONCEAU » est abrogé à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4 : La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2021

Pour la Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de France

Par délégation
La Directrice du pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-13-00005

Arrêté n°DOS-2021/4963 portant autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale "CERBALLIANCE IDF SUD"

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

Arrêté n° DOS – 2021/4963

**portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites
« CERBALLIANCE IDF SUD » sis, 41 rue du Bois Chaland – Parc d'activité du Bois Chaland
Bât. B – lot 17 à LISSES (91090)**

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;
- VU** la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale ;
- VU** la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de professions libérales ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;
- VU** le décret n°2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;
- VU** le décret n°2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participation financières de profession libérale de biologistes médicaux ;
- VU** le décret du 31 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France, à compter du 9 août 2021 ;
- VU** l'arrêté n° DS 2021-029 du 9 août 2021 portant délégation de signature de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à différents collaborateurs ;
- VU** l'arrêté DOS n°2021-1403 du 9 avril 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF SUD »;

CONSIDÉRANT les demandes reçues en date des 26 avril, 3 mai et 5 août 2021, et complétées le 8 novembre 2021 de Monsieur Patrice HERRISSON, représentant légal du laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF SUD », exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF SUD » sise 41, rue du

Bois Chaland – Parc d'activités du Bois Chaland – Bât.B – lot 17 à LISSES (91090), en vue de la modification de son autorisation administrative, afin de prendre en compte :

- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Nadia BAIDJIBAY au 12 avril 2021 et la cession de l'action qu'elle détenait au profit de Monsieur Patrice HERISSON ;

- La cessation des fonctions de biologiste médical associée de Madame Audrey BELLITY LENG au 12 avril 2021 et la cession de l'action qu'elle détenait au profit de Monsieur Patrice HERISSON ;

- L'intégration de Mesdames Asma BLEL, Emilie DELAPLACE, Sonia LAOUIRA CHERAIT et Monsieur Helmi M'KADA, pharmaciens biologistes, en qualité de nouveaux associés au sein de la société « CERBALLIANCE IDF SUD » au 12 avril 2021, et l'acquisition à leur profit d'une action de la société à chacun ;

- L'agrément de la société « CERBA » en qualité de nouvelle associée de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD », suite à la fusion-absorption de la société « LABORATORIES AMIEL S.L.U » par la société « CERBA » intervenue le 30 avril 2021 ;

- La fermeture du site « LARDY » sis, 35 Route Nationale à LARDY (91510), et l'ouverture concomitante du site « LARDY » sis, 1-3 et 5 rue Louis René Villermé à LARDY (91510) depuis le 18 octobre 2021 ;

- La fermeture du site « JUVISY », sis 5 rue du Lieutenant Legourd à JUVISY-SUR-ORGE (91260), et l'ouverture concomitante du site « JUVISY », sis 10/12 rue d'Estienne d'Orves à JUVISY-SUR-ORGE (91260) ayant eu lieu le 1^{er} décembre 2021.

CONSIDÉRANT le procès-verbal de l'assemblée générale de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » en date du 12 avril 2021 actant l'agrément de Mesdames Asma BLEL, Emilie DELAPLACE et Sonia LAOUIRA CHERAIT en qualité de nouvelles associées de la société ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 23 avril 2021 actant le projet de fusion par absorption de la société « LABORATORIS AMIEL S.L.U » par la SELAFA « CERBA » dont la réalisation était fixée au 30 avril 2021, et agréant ainsi la société « CERBA » en qualité de nouvelle associée de la société ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 21 juillet 2021 actant l'agrément de Monsieur Helmi M'KADA en qualité de nouvel associé de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » en date du 2 août 2021 autorisant la fermeture du site « LARDY » sis, 35 Route Nationale à LARDY (91510), et l'ouverture concomitante du site « LARDY » sis, 1-3 et 5 rue Louis René Villermé à LARDY (91510), ainsi que la fermeture du site « JUVISY », sis, 5 rue du Lieutenant Legourd à JUVISY-SUR-ORGE (91260), et l'ouverture concomitante du site « JUVISY » sis, 10/12 rue d'Estienne d'Orves à JUVISY-SUR-ORGE (91260) ;

CONSIDÉRANT le contrat de bail commercial conclu entre la société dénommée « JUINE SANTE » et la société « CERBALLIANCE IDF SUD » portant sur la location des locaux sis, 1-3 et 5 rue Louis René Villermé à LARDY (91510) en date du 27 juillet 2021 ;

- CONSIDÉRANT** le contrat de bail commercial conclu entre la société « A-B PROMOTION » et la société « CERBALLIANCE IDF SUD » portant sur la location des locaux sis, 10/12 avenue d'Estienne d'Orves à JUVISY-SUR-ORGE (91260) ;
- CONSIDÉRANT** la description et les plans des nouveaux locaux en date du 18 novembre 2021 ;
- CONSIDÉRANT** les motifs de santé publique invoqués, justifiant la fermeture du site « LARDY » (95100), en raison d'une expropriation du local sis, 35 route Nationale, ainsi que le déménagement du site « JUVISY-SUR-ORGE » (91260), du 5 rue du Lieutenant Legourd au 10/12 rue d'Estienne d'Orves dans un local plus adapté à l'activité d'un site pré et post analytique et en raison de la rupture du contrat précédemment conclu avec l'hôpital de Juvisy ;
- CONSIDÉRANT** les ordres de mouvements matérialisant les cessions d'actions de Mesdames Nadia BAIDJIBAY et Audrey BELLITY LENG au profit de Monsieur Patrice HERISSON, en date du 12 avril 2021 ;
- CONSIDÉRANT** les ordres de mouvements matérialisant les cessions d'actions de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » au profit de Mesdames Asma BLEL, Emilie DELAPLACE, Sonia LAOUIRA CHERAIT en date du 12 avril 2021 et Monsieur Helmi M'KADA en date du 21 juillet 2021;
- CONSIDÉRANT** la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » et Madame Asma BLEL en date du 17 juin 2020, à compter du 1er septembre 2020 ;
- CONSIDÉRANT** la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » et Madame Emilie DELAPLACE en date du 20 juillet 2020, à compter du 1er novembre 2020 ;
- CONSIDÉRANT** la convention d'exercice libéral conclue entre la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » et Madame Sonia LAOUIRA CHERAIT en date du 29 octobre 2020 ;
- CONSIDÉRANT** le contrat d'exercice libéral conclue entre la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » et Monsieur Helmi M'KADA en date du 9 mars 2020 ;
- CONSIDÉRANT** la copie du diplôme d'état de docteur en pharmacie, le diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordé à Madame Asma BLEL, et son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 1er septembre 2020 ;
- CONSIDÉRANT** la copie du diplôme d'état de docteur en pharmacie, l'attestation de réussite au diplôme d'études spécialisées de biologie médicale accordée à Madame Emilie DELAPLACE, et son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 1er novembre 2020 ;
- CONSIDÉRANT** la copie du diplôme national en pharmacie délivré par la faculté de Tunisie et l'autorisation d'exercer en France la profession de pharmacien dans la spécialité de biologie médicale accordée par arrêté ministériel du 21 juillet 2014 à Madame Sonia LAOUIRA CHERAIT, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens à compter du 22 février 2021 ;
- CONSIDÉRANT** l'autorisation d'exercer les fonctions de pharmacien dans la spécialité biologie médicale accordée par arrêté ministériel du 2 août 2013 à Monsieur Helmi M'KADA, qui est réputé remplir les conditions d'exercice de la biologie médicale au sens des dispositions du 2° de l'article L.6213-1 du code de la santé publique, ainsi que son certificat d'inscription au tableau de la section G de l'Ordre des pharmaciens en date du 9 septembre 2021 ;

- CONSIDÉRANT** les statuts mis à jour suite à l'assemblée générale des associés de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » en date du 30 juin 2021;
- CONSIDÉRANT** la nouvelle répartition du capital social et des droits de vote de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD ».

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le laboratoire de biologie médicale « CERBALLIANCE IDF SUD » dont le site principal est situé au 41, rue du Bois Chaland – Parc d'activité du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090) codirigé par Monsieur Patrice HERISSON, Président, biologiste coresponsable, Madame Laïla SEHBANI WATESCHOOT, Directeur général, biologiste coresponsable et Monsieur Marc VAN DE LOO, Directeur général, biologiste coresponsable exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée « CERBALLIANCE IDF SUD » sise à la même adresse, enregistrée dans le fichier FINESS EJ sous le n° 91 002 040 3, est autorisé à fonctionner sous le n°91-166 sur les cinquante-deux sites, dont un fermé au public, listés ci-dessous :

1 - Le site Lisses, site principal et siège social
41, rue du Bois Chaland – Parc d'activités du Bois Chaland – Bât. B – lot 17 à LISSES (91090)

Fermé au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Immunologie (allergie, auto-immunité), Microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 059 3

2- Le site Massy

Hôpital Privé JACQUES CARTIER – 6 avenue du Noyer Lambert à MASSY (91300),
Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie (examens directs), parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 036 1

3- Le site Quincy-Sous-Sénart

Hôpital Privé CLAUDE GALIEN - 20 route de Boussy à QUINCY-SOUS-SENART (91480)

Ouvert au public

Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse bactériologie (examens directs), parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme)

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 965 2

4- Le site Sainte-Geneviève-des-Bois

69, route de Corbeil à SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS (91700)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 961 1

5- Le site Evry

3, place Pierre Mendès France à EVRY (91000)

Site pré-post analytique

N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 962 9

6- Le site Soisy-sur-Seine
2, rue Berthelot à SOISY-SUR-SEINE (91450)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 963 7

7- Le site Chilly-Mazarin
Place de la Libération à CHILLY-MAZARIN (91380)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 035 3

8- Le site Briis-sous-Forges - Centre Hospitalier de BLIGNY
Rue de Bligny à BRIIS-SOUS-FORGES (91640)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée),
Hématologie (hématocytologie, hémostase), Microbiologie (bactériologie, sérologie
infectieuse)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 161 7

9- Le site Massy
28 Allée Albert Thomas à MASSY (91300)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 090 8

10- Le site Chilly Mazarin
97, rue de Gravigny à CHILLY MAZARIN (91380)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 088 2

11- Le site Chilly Mazarin
42, rue François Mouthon à CHILLY MAZARIN (91380)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 089 0

12- Le site Massy
8, rue Molière à MASSY (91300)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 091 6

13- Le site Juvisy-sur-Orge à compter du 1^{er} décembre 2021
10/12 rue d'Estienne d'Orves à JUVISY-SUR-ORGE (91260)
Ouvert au public
Site pré et post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 162 5

14- Le site Morigny-Champigny
Centre commercial Les Rochettes à MORIGNY-CHAMPIGNY (91150)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 120 3

15- Le site Corbeil-Essonnes
16/22 rue Féray à CORBEIL-ESSONNES (91100)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 992 6

16- Le site Bretigny-sur-Orge
194, boulevard de France à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 994 2

17- Le site Grigny
12, place Henri Barbusse à GRIGNY (91350)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611: 91 002 001 5

18- Le site Lardy à compter du 18 octobre 2021
1-3 et 5 rue Louis René Villermé à LARDY (91510)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611: 91 001 993 4

19- Le site Paray-Vieille-Poste
100, avenue de Verdun à PARAY-VIEILLE-POSTE (91550)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 998 3

20- Le site Ris-Orangis
33, rue Pierre Brossolette à RIS-ORANGIS (91130)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 002 3

21- Le site Saint-Pierre-du-Perray
16, rue du Commerce à SAINT-PIERRE-DU-PERRAY (91280)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 991 8

22- Le site Savigny-sur-Orge
32, boulevard Aristide Briand à SAVIGNY-SUR-ORGE (91600)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 000 7

23- Le site Verrières-le-Buisson
3, rue Joseph Groussin à VERRIERES-LE-BUISSON (91370)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 996 7

24- Le site Vigneux-sur-Seine
51-53, avenue Henri Barbusse à VIGNEUX-SUR-SEINE (91270)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 995 9 ;

25- Le site Viry Chatillon
93, boulevard Gabriel Péri à VIRY-CHATILLON (91170),
Site pré-post analytique,
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 999 1

26- Le site Viry Chatillon
57, avenue du Commandant Barré à VIRY-CHATILLON (91170)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 003 1

27- Le site Epinay-sur-Orge
Centre Commercial « La Prairie du Rossay » à EPINAY-SUR-ORGE (91360)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 027 0

28- Le site Breuillet
5, rue du Buisson Rondeau à BREUILLET (91650)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 973 6

- 29- Le site Etrechy
51, Grande Rue à ETRECHY (91580)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 975 1
- 30- Le site Crosne
7, place Boileau à CROSNE (91560)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 038 7
- 31- Le site Longpont-Sur-Orge – centre commercial des Echassons
6, voie du Mort Ru à LONGPONT-SUR-ORGE (91310)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 104 7
- 32- Le site Montlhery,
7, rue Maille à MONTLHERY (91310)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 105 4
- 33- Le site Courcouronnes
322, square des Champs-Élysées à COURCOURONNES (91080)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 997 5
- 34- Le site Bretigny-sur-Orge
4, place Frédéric Garcia Lorca à BRETIGNY-SUR-ORGE (91220)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 976 9
- 35- Le site Ris-Orangis
8, rue du Clos à RIS-ORANGIS (91130)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 163 3
- 36- Le site Athis-Mons
28, avenue Jules Vallès à ATHIS-MONS (91200)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 164 1
- 37- Le site Etampes
12, avenue de la Libération à ETAMPES (91150)
Ouvert au public
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 974 4
- 38- Le site Limours
22, route de Chartres à LIMOURS (91090)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 001 968 6
- 39- Le site Ballancourt-sur-Essonnes
33, rue de la Papeterie à BALLANCOURT-SUR-ESSONNE (91610)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 094 0

- 40- Le site Marolles-en-Hurepoix
7, Grande Rue à MAROLLES-EN-HUREPOIX (91630)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 095 7
- 41- Le site les Ulis
Résidence Windsor - 2-4, avenue de Provence à LES ULIS (91940)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 91 002 145 0
- 42- Le site Antony
Hôpital Privé d'ANTONY - 1A, rue Velpeau à ANTONY (92160)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée, pharmacologie-toxicologie), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (sérologie infectieuse, bactériologie (examens directs), parasitologie-mycologie (diagnostic biologique du paludisme)), Biologie de la reproduction (spermiologie diagnostique, activités biologiques d'assistance médicale à la procréation)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 789 3
- 43- Le site Antony
8, avenue Aristide Briand à ANTONY (92160)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 669 7
- 44- Le site Le Plessis-Robinson
1, bis avenue Charles de Gaulle à LE PLESSIS-ROBINSON (92350)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 793 5
- 45- Le site Bourg-La-Reine
123, avenue du Général Leclerc à BOURG-LA-REINE (92340)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 92 002 791 9
- 46- Le site Cachan
13, avenue de la Division Leclerc à CACHAN (94230)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 112 4
- 47- Le site l'Hay-Les-Roses
43, rue Jean Jaurès à L'HAY-LES-ROSES (94240)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 114 0
- 48- Le site Ivry-sur-Seine
5, promenade Venise Gosnat à IVRY-SUR-SEINE (94200)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 113 2
- 49- Le site Thiais
Hôpital Privé de THIAIS - 112, avenue du Général de Gaulle à THIAIS (94320)
Ouvert au public
Pratiquant les activités suivantes : Biochimie (biochimie générale et spécialisée), Hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie), Microbiologie (virologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 000 454 2

50- Le site Le Kremlin Bicêtre
110, avenue de Fontainebleau à LE KREMLIN BICÊTRE (94270)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 135 5

51- Le site Villeneuve-Saint-Georges
2ter, rue de Verdun à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)
Site pré-post analytique
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 098 5

52- Le site de Villeneuve-Saint-Georges
Clinique de Villeneuve-Saint-Georges
45 bis rue de Crosne à VILLENEUVE-SAINT-GEORGES (94190)
Ouvert au public
Pratiquant les activités de biochimie (biochimie générale et spécialisée), d'hématologie (hématocytologie, hémostase, immunohématologie) et de microbiologie (bactériologie, parasitologie-mycologie)
N° FINESS ET en catégorie 611 : 94 002 138 9

Les cinquante-quatre biologistes médicaux associés exerçant dans le laboratoire de biologie médicale, dont trois biologistes-coresponsables, sont les suivants :

1. Monsieur Patrice HERISSON, Président et biologiste coresponsable, pharmacien
2. Madame Laïla SEHBANI WATESCHOOT, Directeur général et biologiste coresponsable, pharmacien
3. Monsieur Marc VAN DE LOO, Directeur général et biologiste coresponsable, médecin
4. Madame Aurélie DRISS-CORBIN, pharmacien et biologiste médical associé
5. Monsieur Philippe SOUS, pharmacien, biologiste médical associé
6. Madame Anne-Marie SOUS, pharmacien, biologiste médical associé
7. Madame Elisabeth FUCHS, pharmacien, biologiste médical associé
8. Madame Florence GAUTIER, pharmacien, biologiste médical associé
9. Madame Béatrice ALVES PEREIRA RICARD, médecin, biologiste médical associé
10. Madame Claire LETOURNEAU, pharmacien, biologiste médical associé
11. Madame Aude LESENNE DEMEULENAERE, pharmacien, biologiste médical associé
12. Madame Estelle LAMAR, pharmacien, biologiste médical associé
13. Madame Lucie BAUER MATTON, pharmacien, biologiste médical associé
14. Monsieur Thomas GANSMANDEL, pharmacien, biologiste médical associé
15. Madame Carole LEBARBIER, pharmacien, biologiste médical associé
16. Madame Aurélie AGATHINE, pharmacien, biologiste médical associé
17. Madame Hélène DEUFFIC, pharmacien, biologiste médical associé
18. Madame Claire TOMIS, pharmacien, biologiste médical associé
19. Madame Anne BOULANGER, pharmacien, biologiste médical associé
20. Madame Carole ROUSSEAU, pharmacien, biologiste médical associé
21. Madame Anne-Sophie DEFFAIN, pharmacien, biologiste médical associé
22. Monsieur Vincent VALARCHE, pharmacien, biologiste médical associé
23. Madame Gratiela MACOVIEVICI, médecin, biologiste médical associé
24. Madame Kim-Anh KORB, médecin, biologiste médical associé

25. Madame Ioana IONESCU, médecin, biologiste médical associé
26. Madame Madeleine PISTONE, pharmacien, biologiste médical associé
27. Monsieur Didier MAIREY, pharmacien, biologiste médical associé
28. Monsieur Jean-Denis DOSDAT, pharmacien, biologiste médical associé
29. Monsieur Yassine YAKOUBI, pharmacien, biologiste médical associé
30. Madame Frédérique LEMANACH-KERGUERIS, médecin, biologiste médical associé
31. Monsieur Sadi KHALF, pharmacien, biologiste médical associé
32. Madame Geneviève RIVIERE, pharmacien, biologiste médical associé
33. Madame Françoise TARONI, pharmacien, biologiste médical associé
34. Monsieur Belkacem BOULEFDAOUI, médecin, biologiste médical associé
35. Madame Evelyne DELAITRE-GUILLEMINOT, pharmacien, biologiste médical associé
36. Madame Catherine GRAVEY, pharmacien, biologiste médical associé
37. Monsieur Alihoussen MAMOD, pharmacien, biologiste médical associé
38. Monsieur Frédéric Charles BARAILLES, médecin, biologiste médical associé
39. Madame Alina SURUGIU, médecin, biologiste médical associé
40. Madame Naima BENATMANE, pharmacien, biologiste médical associé
41. Madame Marie SENANT, pharmacien, biologiste médical associé
42. Madame Sophie GIRARD, pharmacien, biologiste médical associé
43. Monsieur Ahmed HANICHI, pharmacien, biologiste médical associé
44. Madame Hayet TOUATI, pharmacien, biologiste médical associée
45. Monsieur Tahar KHITER, pharmacien, biologiste médical associé
46. Monsieur Bernard PIQUERAS, pharmacien, biologiste médical associé
47. Monsieur Sébastien LEFRANCOIS, pharmacien, biologiste médical associé
48. Monsieur Michel SALA, médecin, biologiste médical associé
49. Monsieur Thierry COLLIN, pharmacien, biologiste médical associé
50. Monsieur Quentin MARINO, pharmacien, biologiste médical associé
51. **Madame Asma BLEL, pharmacien, biologiste médical associé**
52. **Madame Emilie DELAPLACE, pharmacien, biologiste médical associé**
53. **Madame Sonia LAOUIRA CHERAIT, pharmacien, biologiste médical associé**
54. **Monsieur Helmi M'KADA, pharmacien, biologiste médical associé.**

La répartition du capital social de la SELAS « CERBALLIANCE IDF SUD » est la suivante :

Associés	Nombre d'actions	Droits de vote	Droits de vote en %
Patrice HERISSON	2	2 799	1,73%
Auréli DRISS-CORBIN	3	4 199	2,59%
Philippe SOUS	1	1 400	0,86%
Anne-Marie SOUS	1	1 400	0,86%
Elisabeth FUCHS	1	1 400	0,86%
Florence GAUTIER	1	1 400	0,86%
Béatrice ALVES PEREIRA RICARD	1	1 400	0,86%
Laïla SEHBANI WATERSCHOOT	1	1 400	0,86%
Claire LETOURNEAU	1	1 400	0,86%

Aude LESENNE DEMEULENAERE	1	1 400	0,86%
Estelle LAMAR	1	1 400	0,86%
Lucie BAUER MATTON	1	1 400	0,86%
Thomas GANSMANDEL	1	1 400	0,86%
Carole LEBARBIER	1	1 400	0,86%
Aurélie AGATHINE	1	1 400	0,86%
Sébastien LEFRANCOIS	1	1 400	0,86%
Hélène DEUFFIC	1	1 400	0,86%
Claire TOMIS	1	1 400	0,86%
Anne BOULANGER	1	1 400	0,86%
Carole ROUSSEAU	1	1 400	0,86%
Anne-Sophie DEFFAIN	1	1 400	0,86%
Vincent VALARCHE	1	1 400	0,86%
Gratiela MACOVIEVICI	1	1 400	0,86%
Kim-Anh KORB	1	1 400	0,86%
Ioana IONESCU	1	1 400	0,86%
Maddelaine PISTONE	1	1 400	0,86%
Didier MAIREY	1	1 400	0,86%
Jean-Denis DOSDAT	1	1 400	0,86%
Yassine YAKOUBI	1	1 400	0,86%
Frédérique LEMANACH-KERGUERIS	1	1 400	0,86%
Sadi KHALF	1	1 400	0,86%
Geneviève RIVIERE	1	1 400	0,86%
Françoise TARONI	1	1 400	0,86%
Belkacem BOULEFDAOUI	1	1 400	0,86%
Evelyne DELAITRE-GUILLEMINOT	1	1 400	0,86%
Catherine GRAVEY	1	1 400	0,86%
Alihoussen MAMOD	1	1 400	0,86%
Frédéric Charles BARAILLES	1	1 400	0,86%
Alina SURUGIU	1	1 400	0,86%
Marc VAN DE LOO	2	2 799	1,73%
Naima BENATMANE	1	1 400	0,86%
Marie SENANT	1	1 400	0,86%
Sophie GIRARD	1	1 400	0,86%
Ahmed HANICHI	1	1 400	0,86%
Hayet TOUATI	1	1 400	0,86%
Tahar KHITER	1	1 400	0,86%
Bernard PIQUERAS	1	1 400	0,86%
Michel SALA	1	1 400	0,86%
Thierry COLLIN	1	1 400	0,86%
Quentin MARINO	1	1 400	0,86%
Emilie DELAPLACE	1	1 400	0,86%
Asma BLEL	1	1 400	0,86%
Sonia LAOUIRA CHERAIT	1	1 400	0,86%
Helmi M'KADA	1	1 400	0,86%

Sous-total des Associés Professionnels Internes	59	82 597	51%
SELAFA CERBA	38 718	38 718	23,91%
SELAS CERBALLIANCE PARIS et IDF EST	20 930	20 930	12,92%
Sous-total des Associés Professionnels Externes	59 648	59 648	37%
SARL AERTS & FILOT	19 691	19 691	12%
Sous-total Tiers porteurs	19 691	19 691	12%
TOTAL	79 398	161 936	100%

ARTICLE 2^e: L'arrêté DOS n°2021-1403 en date du 9 avril 2021 portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites « CERBALLIANCE IDF SUD » est abrogé, à compter de la réalisation effective des opérations susvisées.

ARTICLE 3^e: Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif compétent. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

ARTICLE 4^e: La Directrice du pôle Efficience de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 13 décembre 2021

La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France

Par délégation
La directrice du Pôle Efficience

Signé

Bénédicte DRAGNE-EBRARDT

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-20-00002

Décision N°DVSS-NM-2021-008 portant
habilitation à dispenser la formation prévue à
l'article R.1311-3 du code de la santé publique

Service émetteur :DVSS

FIRST LEAD
10 rue de Penthièvre
75008 Paris

Affaire suivie par :Natacha Meulan
Courriel : natacha.meulana@ars.sante.fr
Téléphone: 01 44 02 07.31

Réf :
PJ :

Saint Denis, le 20/12/2021

Décision N°DVSS-NM-2021-008

Portant habilitation à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du code de la santé publique

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France

Vu l'article R.1311-3 du code de la santé publique ;

Vu l'article R.6351-1 du code du travail ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2008 modifié, pris en application de l'article R.1311-3 du code de la santé publique et relatif à la formation des personnes qui mettent en œuvre les techniques de tatouage par effraction cutanée et de perçage corporel ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2008 fixant les modalités de déclaration des activités de tatouage par effraction cutanée, y compris le maquillage permanent et de perçage corporel ;

Vu l'arrêté n° DS/2020-54 du 23 décembre 2020 portant délégation de signature à Madame Cécile SOMARRIBA, Directrice de la veille et sécurité sanitaires, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction ;

Vu la demande d'habilitation de l'organisme de formation « **First Lead** » **10 rue de Penthièvre, 75008 Paris du 17 décembre 2021**;

Vu les pièces du dossier, notamment la production du numéro d'enregistrement 11756157775 de la déclaration d'activité de l'organisme de formation.

DECIDE

Article 1^{er} : « **First Lead** » **10 rue de Penthièvre, 75008 Paris**, placé sous la responsabilité de son représentant légal Elies BOUGATEF, est habilité à dispenser la formation prévue à l'article R.1311-3 du code la santé publique en région Ile-de-France.

Article 2 : La présente habilitation est valable à compter de la notification de cette décision. En cas de non-respect constaté par l'administration des engagements pris dans le cadre du dossier déposé pour l'autorisation (qualification de l'équipe pédagogique ou du contenu de la formation), l'habilitation peut être suspendue ou retirée.

Article 3 : Le Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région d'Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 20/12/2021

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé
Ile-de-France

La Directrice de la veille et sécurité
sanitaires

SIGNÉ

Cécile SOMARRIBA

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-20-00003

ARRÊTE N° DOS-201/5252 portant changement
de gérance et forme juridique de la SARL
AMBULANCES DU VAL

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2021/5252

portant changement de gérance et de forme juridique de la SARL AMBULANCE DU VAL

(94520 Mandres-les-Roses)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau règlementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2021-029 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 09 août 2021, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté n° 2011-123 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 06 juin 2011 portant agrément sous le n° 94.11.106 de la SARL AMBULANCES DU VAL, sise 32, rue du Général Leclerc à Mandres-les Roses (94520) dont le gérant est Monsieur Stéphane MALET ;
- VU** l'arrêté n° 2014-DT 94-35 du Directeur Général de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 03 mars 2014 portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCES DU VAL, du 32, rue du Général Leclerc à Mandres-les Roses (94520) au 5, rue du Général Leclerc à Mandres-les Roses (94520) ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Francisco DA SILVA LOUREIRO relatif au changement de gérance et de forme juridique de la SARL AMBULANCES DU VAL ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de gérance et de forme juridique aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AMBULANCES DU VAL devient SAS AMBULANCES DU VAL.
Monsieur Francisco DA SILVA LOUREIRO est nommé président de la SAS AMBULANCES DU VAL sise 5, rue du Général Leclerc à Mandres-les Roses (94520) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.
Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.
Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.
Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 20 décembre 2021

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-20-00004

ARRÊTE N° DOS-201/5253 portant changement
dénomination sociale gérance et forme juridique

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N°DOS-2021/5253

portant changement de dénomination sociale, de gérance et de forme juridique de la SARL AMBULANCES A.R.M

(92160 Antony)

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE- FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2021-029 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Ile-de-France en date du 09 août 2021, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 1988 portant agrément de la SARL AMBULANCES A.R.M, sise 110, avenue du Président Kennedy à Antony (92160) dont le gérant est Monsieur Relio VESCOVI ;

CONSIDERANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Monsieur Frédéric LEFEVRE relatif au changement de dénomination sociale, de gérance et de forme juridique de la SARL AMBULANCES A.R.M ;

CONSIDERANT la conformité du dossier de changement de dénomination sociale, de gérance et de forme juridique aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AMBULANCES A.R.M a pour nouvelle dénomination sociale SAS AMBULANCE A.R.M.

La SARL AMBULANCES A.R.M a pour nouvelle forme juridique SASU.

Monsieur Frédéric LEFEVRE est nommé président de la SAS AMBULANCE A.R.M sise 110, avenue du Président Kennedy à Antony (92160) à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 20 décembre 2021

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE

Agence Régionale de Santé

IDF-2021-12-20-00001

ARRETE N° DOS-2021/5245 portant changement
de forme juridique de la SAS AMBULANCES
ROMAIN 95 PL

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° DOS-2021/5245

portant changement de forme juridique de la SAS AMBULANCE ROMAIN 95 PL

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

D'ÎLE-DE-FRANCE

- VU** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.6311-1 à L.6311-2, L.6312-1 à L.6312-5, L.6313-1, R.6312-1 à R.6312-23, R.6312-29 à R.6312-43, R.6313-5 à R.6313-7-1 ;
- VU** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du 21 juillet 2021 portant nomination de Madame Amélie VERDIER, Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France à compter du 09 août 2021 ;
- VU** l'arrêté ministériel du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté n° DS-2021-029 de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France en date du 09 août 2021, portant délégation de signature à Monsieur Didier JAFFRE, Directeur de l'offre de soins, et à certains de ses collaborateurs ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° CJE/AD/189 en date du 7 juillet 1995 portant agrément, sous le n° 95-126 de la SARL AMBULANCE ROMAIN 95 PL, sise 4 rue Alfred Saint Pierre à Argenteuil (95100) ayant pour gérante Madame Rosa-Maria DOS SANTOS MOREIRA ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2002-1005 en date du 27 novembre 2002 portant transfert des locaux de la SARL AMBULANCE ROMAIN 95 PL, sise 38 rue de l'Agriculture à Sannois (95110) ayant pour gérante Madame Rosa-Maria DOS SANTOS MOREIRA ;

CONSIDÉRANT le dossier de demande de modification de l'agrément présenté par Madame Rosa-Maria DOS SANTOS MOREIRA relatif au changement de forme juridique de la SARL AMBULANCE ROMAIN 95 PL ;

CONSIDÉRANT la conformité du dossier de changement de forme juridique aux dispositions de l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié ci-dessus visé ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La SARL AMBULANCE ROMAIN 95 PL, sise 38 rue de l'Agriculture à Sannois (95110) devient SAS AMBULANCE ROMAIN 95 PL.

La gérante, Madame Rosa-Maria DOS SANTOS MOREIRA devient présidente de la SAS AMBULANCE ROMAIN 95 PL à la date du présent arrêté.

ARTICLE 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Madame la Directrice générale de l'Agence régionale de santé, sise 13, rue du Landy 93200 Saint-Denis.

Un recours contentieux peut également être déposé auprès du tribunal administratif compétent.

Le délai de recours est de deux mois à compter de la notification de l'arrêté pour l'intéressé ou de sa publication pour les tiers.

Ces recours n'ont pas pour effet de suspendre le caractère exécutoire de la présente décision.

ARTICLE 3 : Le Directeur de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs des services de l'État.

Fait à Saint-Denis, le 20 décembre 2021

P/La Directrice générale
de l'Agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La Responsable du service régional
des transports sanitaires

Signé

Séverine TEISSEDRE